

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 3 QUATER

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« enseignement de l'aisance aquatique »

les mots :

« apprentissage de la natation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est utile d'apprendre aux jeunes enfants à nager. Le terme qui répond le mieux à cet objectif est donc celui de l'apprentissage de la nage et non d'une "aisance aquatique" qui ne répond à aucune réalité.